



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MAI 2019 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23 - Majorité absolue : 12

Date de convocation du conseil municipal : 21 mai 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 21 mai 2019

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint,
Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Meggie DIAIS,
Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

Etaient excusés

Jean-Pierre GUIHEUX qui a donné pouvoir à Patrick FEVRE, Jacky VINET qui a donné pouvoir à Jean GERARD,
Caroline GARNIER-RIALLAND qui a donné pouvoir à Maryse MOINEREAU, Benoît PACAUD.

Etaient absents

Stéphane ANDRE, Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Demande de subvention au titre du fond de concours 2019 : reconstruction des sanitaires publics sinistrés Chemin de la Gare

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs

ENFANCE - JEUNESSE

- Convention de mutualisation avec Préfailles pour les sorties ALSH

ENVIRONNEMENT

- Adhésion à la lutte collective contre le frelon asiatique

COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES

I – 5 – 2019 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS 2019 : RECONSTRUCTION DES SANITAIRES PUBLICS SINISTRES CHEMIN DE LA GARE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5 VI relatif aux fonds de concours possibles entre commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI),

Considérant l'opération de reconstruction des sanitaires publics situés Chemin de la Gare près du pôle sportif, sinistrés dans la nuit du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 50 000 € HT,

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement des travaux de reconstruction des sanitaires publics sinistrés.

DEMANDE à M. Le Maire de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz le versement d'un fond de concours de 7 000 € pour l'opération susmentionnée.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

II – 5 – 2019 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service urbanisme,

Considérant la nécessité d'apporter un soutien administratif auprès de la direction générale des services et de la direction des services techniques,

Considérant la délibération en date du 29 avril 2019 modifiant le tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste contractuel de chargé(e) de mission « Urbanisme, aménagement du territoire, affaires foncières et juridiques » à temps complet à compter du 3 juin 2019 pour une durée de un an. Sa rémunération sera fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché.

DECIDE de créer un poste contractuel d'assistant(e) de gestion administrative à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 1 an. Sa rémunération sera fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade de rédacteur.

DIT que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs, tel qu'il est annexé à la présente délibération, sont inscrits au budget primitif 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet et à Madame la Comptable publique.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE – JEUNESSE

III - 5 – 2019 / CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC PREFAILLES POUR LES SORTIES ALSH

Entendu l'exposé de Danièle Vincent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'opportunité de mutualiser les frais liés aux sorties en commun organisées par les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) des communes de la Plaine sur Mer et de Préfailles,

Considérant le projet de convention fixant les modalités de cette mutualisation, notamment en ce qui concerne la répartition du paiement dû aux prestataires,

**Le Conseil municipal
après en avoir délibéré :**

AUTORISE M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération fixant les modalités de mutualisation des frais liés aux sorties en commun organisées par les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) des communes de la Plaine sur Mer et de Préfailles.

DIT que la convention prend effet à compter du 1^{er} juin 2019, et jusqu'au 31 décembre 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Comptable publique.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

IV - 5 – 2019 / ADHESION A LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la hausse significative de la prolifération du frelon asiatique, espèce représentant une menace pour la biodiversité et pour la santé publique,

Vu le Plan Collectif Volontaire Régional établi par POLLENIZ pour lutter contre ce nuisible,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2015 qui avait mis en place le dispositif de subventionnement par la commune pour chaque destruction de nid à hauteur de 30 %,

Considérant l'intérêt de poursuivre ce dispositif pour soutenir la lutte contre le frelon asiatique,

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

ADHERE au Plan Collectif Volontaire établi par POLLENIZ afin d'organiser la lutte contre le frelon asiatique et autorise M. le Maire à signer la convention afférente, annexée à la présente délibération.

EMET un avis favorable au subventionnement à hauteur de 30 % des frais de destruction des nids commandée auprès de POLLENIZ par les particuliers.

EMET un avis favorable pour verser à POLLENIZ une subvention globale annuelle de 540 € (sur la base d'une hypothèse de 15 nids à détruire par an).

AUTORISE M. Le Maire à signer un avenant à la convention en cas de dépassement de cette participation.

DIT que ce subventionnement fera l'objet d'une information du public dans les supports de communication communaux.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2019.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

ETUDE PROSPECTIVE D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG : CONCERTATION

M. le Maire rappelle que cette étude a été confiée au groupement Atelier LAU (architecte-urbaniste, mandataire du groupement), Le Vâtre (paysagiste), et Cercia Conseil (programmiste commercial). L'objectif est de bâtir un plan guide à 20 ans du fonctionnement du centre-bourg, en déterminant la programmation de développement.

La méthodologie proposée par les bureaux d'études prévoit d'enrichir l'état des lieux avec la perception des élus et de la population sur le fonctionnement du centre-bourg. Aussi, l'Atelier LAU tiendra **un kiosque** près de la boulangerie le **mercredi 5 juin, de 10h00 à 16h00**, afin de recueillir la parole des usagers du centre-bourg. Le cabinet se rendra en fin de journée aux abords de l'accueil périscolaire pour interroger les parents d'élèves.

Afin de recueillir le regard des membres du Conseil municipal, il est prévu ce jour-là deux permanences en mairie spécifiquement à destination des élus :

- de 10h30 à 11h30
- de 15h30 à 16h30

Chacun est alors invité à venir partager librement sa vision du développement du centre-bourg, à court, moyen et long terme.

Un atelier de concertation animé par le cabinet d'études se déroulera également en soirée le mercredi 5 juin ; les participants à cet atelier ont été ciblés sur des personnes ressources du territoire, qui ont une pratique régulière du centre-bourg et de ses équipements.

Les commerçants et professionnels de santé seront aussi interrogés à travers d'entretiens individuels organisés par le cabinet Cercia Conseils.

La **réunion de restitution** de la phase diagnostic de l'étude est fixée au **mardi 18 juin à 20h30**. L'invitation à cette réunion sera adressée aux conseillers municipaux prochainement.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SÉCURITÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des crédits sont inscrits au budget principal 2019 pour la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité de voirie sur plusieurs secteurs de la commune :

- Rue de la Renaudière
- Rue de Joalland
- Rue Pasteur
- Rue du Champ Villageois
- Rue de la Cormorane

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'études 2LM pour un montant de 1 400 € HT.

Le 21 mars 2019, une consultation a été lancée pour choisir une entreprise qui réalisera les travaux. L'annonce est parue aussitôt sur le profil d'acheteur de la commune et le 25 mars 2019 dans le journal d'annonces légales Ouest-France 44.

Suite à l'analyse des offres effectuée par 2LM, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise MABILEAU TP pour un montant de 130 041,78 € HT.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du Conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant TTC
21578 : Autres matériel et outillage de voirie	Achat de 2 projecteurs laser pour Noël	1 482,41 €
2158 : Autres installation, matériel et outillage de voirie	Remplacement débroussailleuse Remplacement tailleuse de haie Tronçonneuse électrique d'élagage Achat d'une scie sabre électrique Remplacement tondeuse	360,00 € 589,00 € 418,25 € 166,28 € 635,00 €
2182 : Matériel de transport	Remplacement goémonier Achat Clio pour la mairie	12 396,00 € 13 576,66 €
2184 : Mobilier	Remplacement de 20 tables pliantes pour l'espace « sports et Loisirs » Fauteuil direction école publique Chaise haute pour surveillance de plage Tapis emboitable de 36m ² épaisseur 2 cm pour la boxe Tapis de plage pour Tyralo – tapis de plage 10 tables pliantes pour l'Ormelette	1 508,16 € 120,73 € 1 005,60 € 1 200,96 € 2 346,00 € 710,52 €
2188 : Autres Matériels	Fourniture d'un four et support en remplacement de l'existant pour le restaurant scolaire Jeux de cour maternelle Remplacement de 3 mini fours Remplacement aspirateur salle des fêtes	10 243,20 € 120,00 € 447,00 € 312,43 €

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Michel BAHUAUD